

vaient être livrées avant la fin du mois, je prévoyais la disponibilité de locaux à cette fin avant la livraison de la prochaine récolte, je voulais dire que toute céréale livrée le 1^{er} août ou après sera livrée à valoir sur les nouveaux contingents.

M. Nicholson: Le ministre peut-il nous dire s'il y aura assez de wagons, à tous les endroits où le contingent de huit boisseaux est vigueur, pour que les cultivateurs puissent livrer leurs huit boisseaux avant la fin de la présente année-récolte?

Le très hon. M. Howe: J'espère qu'il en sera ainsi. Mon honorable ami sait que la Commission du blé envoie les commandes de livraison du blé et que ce sont les sociétés grainetières elles-mêmes qui font la répartition des wagons couverts. Il devrait être possible selon moi de faire en sorte que le contingent de huit boisseaux soit livré aux endroits où le contingent de huit boisseaux est en vigueur avant la fin de l'année-récolte.

M. Castleden: Relativement aux livraisons du contingent final, les producteurs de céréales dans l'Ouest seront fort heureux d'apprendre que le ministre a annoncé qu'ils pourront livrer toutes les céréales qu'ils voudront expédier d'ici la fin de l'année, ou du moins d'ici à ce qu'on commence à expédier la récolte de 1955. L'autre jour, j'ai posé au ministre une question qu'il a considérée comme un préavis. J'ai demandé ce qu'on fait pour assurer que les cultivateurs qui livreront leurs céréales pendant le reste de l'année-récolte 1954 les expédient à l'élevateur de leur propre choix. D'après ce qu'on m'écrit de certaines régions, lorsqu'il s'agit de répartir les wagons couverts, on semble continuer à envoyer le même nombre de wagons à chacun des éleveurs aux divers endroits. Je suis sûr que chacun est bien content des mesures prises par le ministre pour régler la question avec la collaboration de la Commission canadienne du blé. Nous espérons bien que la Commission puisse réaliser le programme de façon satisfaisante. Nous espérons que cette livraison mettra fin à l'encombrement.

A partir de ce moment-là, le cultivateur aura-t-il la faculté de livrer ses céréales à l'élevateur de son propre choix?

Le très hon. M. Howe: Je peux assurer à mon honorable ami qu'aucune contrainte ne sera exercée sur aucun cultivateur pour l'amener à livrer ses céréales à un élevateur déterminé. Nous espérons qu'il pourra livrer ses céréales à l'élevateur de son choix.

M. Castleden: Il n'est pas question de coercition, mais d'espace disponible dans les éleveurs de compagnie où il doit aller livrer ses céréales. Je sais que des mesures sont prises pour améliorer la situation. J'espère que les cultivateurs qui feront livraison de leurs céréales pour le reste de cette année jusqu'en septembre seront autorisés à les livrer à l'élevateur de leur choix. Une fois l'encombrement réglé, la Commission du blé devrait pouvoir accepter des livraisons. C'est alors que le droit du cultivateur à livrer ses céréales à l'élevateur de son choix devrait être établi.

(Le crédit est adopté.)

Commission des grains—

445. Frais de fonctionnement et d'entretien, \$3,594,148.

M. Charlton: Le ministre pourrait-il nous dire combien d'éleveurs de céréales de l'État sont loués à des sociétés privées ou à des particuliers? Quel est le loyer de ces divers éleveurs et quel est le montant des frais d'entreposage payés aux diverses sociétés pour les années-récoltes où les éleveurs leur étaient loués?

Le très hon. M. Howe: La Commission des grains est seule à avoir un élevateur loué. Le Conseil des ports nationaux a certains éleveurs qui sont loués, mais je n'ai aucun renseignement au sujet de ces éleveurs. Si l'honorable député veut des précisions au sujet de l'élevateur de Port-Arthur, je puis consulter les notes que j'ai ici.

M. Charlton: Il n'y a qu'un élevateur de l'État, qui est loué?

Le très hon. M. Howe: Je n'ai pas dit cela. J'ai dit qu'il n'y a qu'un élevateur sous la direction de la Commission des grains et exploité par le ministère du Commerce.

M. Charlton: Comment sont exploités les autres éleveurs de l'État?

Le très hon. M. Howe: Le conseil des ports nationaux, je pense, exploite les autres éleveurs qui ne relèvent pas de la Commission des grains.

M. Castleden: Quand le nouveau commissaire adjoint, nommé cette année, est-il entré en fonctions à la Commission?

Le très hon. M. Howe: Le jour de l'adoption du décret du conseil, le 11 mars, je pense.

M. Fleming: J'ai une couple de questions à poser à propos du détail des affectations, page 539. Il s'agit de deux postes en particulier. Vers la quinzième ligne, on mentionne l'occupation "échantillonneurs des grains"; le crédit de l'an dernier, sous cette rubrique, se trouve supprimé cette année et nous avons